

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Poitiers,

Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

DATE DE LA CFVU	13/12/2018
--------------------	------------

DELIBERATION CFVU N°	THEMATIQUE	OBJET	UFR concernée	MESURE PROPOSEE A LA DELIBERATION	DEBUT D'APPLICATION DE LA MESURE	FIN DE LA MESURE	PRESENTS OU REPRESENTES	DELIBERATION CFVU	OBSERVATION
20181213_01	COMPTES RENDUS	Compte rendu CFVU du 08/11/2018	UNIVERSITE	validation du compte rendu de la CFVU du 08/11/2018	-	-	31	POUR : 30 CONTRE : ABSTENTION : 1	

A Poitiers le 13 décembre 2018

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Virginie LAVAL



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 08/11/2018

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Virginie LAVAL, Vice-présidente Formation et Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Présents ou représentés, y compris la présidente de séance : 31

Présents ou représentés :

NOM	PRENOM	CFVU 08/11/2018	Total
AUBINEAU	Sébastien		1
AUPY	Lucas		1
BELLINI	Stéphane		1
	Jean-		
BIOLLEY	Philippe	Reçoit procuration de FINDING Susan	1
BLANCHARD	François	Donne procuration à LAVAL Virginie	1
BON	Amandine	Donne procuration à BURUCOA Léo	1
BONNEL	Agathe	Donne procuration à CAMPANA Kévin	1
BOUCARD	Hélène	Donne procuration à PAVAGEAU Stéphanie	1
BOUCHALAIS	Alexis		1
BURUCOA	Léo	Reçoit procuration de BON Amandine	1
CAMPANA	Kévin	Reçoit procuration de HERRAULT Guillaume et BONNEL Agathe	1
DUBASQUE	François		1
DUMASDELAG			
E	Francis	Donne procuration à ROYOUX Dominique	1
FINDING	Susan	Donne procuration à BIOLLEY Jean-Philippe	1
GAUTIER	Pierrick	Reçoit procuration de GIZARD Anne-Laure	1
GIZARD	Anne-Laure	Donne procuration à GAUTIER Pierrick	1
HELBERT	David		1
HERRAULT	Guillaume	Donne procuration à CAMPANA Kévin	1
LAVAL	Florence	Donne procuration à THIRIET Nathalie	1
		Reçoit procuration de NIBAUEAU Delphine et BLANCHARD François	
LAVAL	Virginie		1
MANCEAU	Mattieu		1
MICHEL	Julien		1
MOINARD	Mélanie	Donne procuration à PAGES Lia	1
NIBAUEAU	Delphine	Donne procuration à LAVAL Virginie	1
PAGES	Lia	Reçoit procuration de MOINARD Mélanie	1

NOM	PRENOM	CFVU 08/11/2018	Total
PAVAGEAU	Stéphanie	Reçoit procuration de BOUCARD Hélène et VIGIER Fabrice	1
QUINTARD	Sylvie		1
ROYOUX	Dominique	Reçoit procuration de SEGUIN François et DUMASDELAGE Francis	1
SEGUIN	François	Donne procuration à ROYOUX Dominique	1
THIRIET	Nathalie	Reçoit procuration de LAVAL Florence	1
VIGIER	Fabrice	Donne procuration à PAVAGEAU Stéphanie	1
Total général			31

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu de la CFVU du 11 octobre 2018
- 2- Le quart-d'heure Etudiants
- 3- Informations générales
- 4- Pour délibération de la CFVU : Mesure d'intégration des étudiants : respect de l'identité de genre. **Ce point est reporté à la prochaine CFVU du 13/12/2018.**
- 5- Pour délibération de la CFVU : Mesure d'intégration des étudiants : statut Etudiant Parent et CAE. **Ce point est reporté à la prochaine CFVU du 13/12/2018.**
- 6- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : capacités d'accueil à l'entrée du premier cycle universitaire (Licence, PACES, DUT)
- 7- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Les formations sélectives
- 8- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Eléments pris en compte pour examen des vœux et constitution des commissions d'examen des vœux
- 9- Pour avis de la CFVU avant avis du CT et délibération du CA : calendrier pédagogique 2019-2020
- 10- Questions diverses

La séance commence à 15H20

Virginie Laval énumère les 13 procurations reçues. Elle précise qu'avec 31 élus, présents ou représentés, le quorum est atteint.

L'ensemble des mesures votées par la présente CFVU sont présentées en **annexe 1.00**

1) Approbation du compte rendu de la CFVU du 11 octobre 2018 (annexe 1.1)

Compte rendu CFVU du 11/10/2018
POUR : Unanimité des présents
CONTRE : -
ABSTENTION : -

2) Le quart d'heure étudiant

Pas d'intervention

3) **Informations générales** (annexe 3.0)

Tribunal Administratif

Virginie Laval informe les élus de la CFVU que l'UP vient de perdre devant le TA de Poitiers suite à un recours d'une étudiante non admises en M2 mention psychologie. L'ordonnance du juge nous demande d'inscrire l'étudiante, et met en avant l'absence de définition régulière des modalités de sélection par le CA.

L'UP conteste la décision et se pourvoit en cassation.

L'étudiante n'est, à ce jour, pas venue s'inscrire malgré les multiples relances de l'UP.

Parcoursup

La plateforme sera ouverte du 13 novembre 2018 au 18 décembre 2018 inclus. Les établissements proposant une formation du premier cycle d'enseignement supérieur doivent renseigner les caractéristiques des formations qu'ils proposent.

La journée Académique d'échanges autour des attendus nationaux devrait avoir lieu le jeudi 17 janvier 2019. Le lieu n'est pas encore défini, mais le projet est de l'organiser cette année à l'université de la Rochelle.

Séminaires Loi ORE

Virginie Laval informe les élus de la CFVU que des séminaires sont organisés par le ministère dans le cadre de la mise en place de la loi ORE.

- Paramétrage des formations sur la plateforme Parcoursup, 8 Novembre 2018
- Modalités de contrôle des connaissances et compétences (réforme de la licence), 27 Novembre 2018
- Systèmes d'information (réforme de la licence), 18 décembre 2018.
- Réforme de la PACES (réforme de la licence), 10 janvier 2019.

L'UP sera systématiquement présente.

Calendrier National Master

Le calendrier est le même que l'an dernier, appliqué à l'année 2019.

- Début de la campagne de dépôt des dossiers de candidature : Lundi 22 avril 2019 (Lundi 23 avril)
- Fin de la campagne de dépôt des dossiers de candidature : Lundi 13 mai 2019 (Lundi 14 Mai)
- Étude des dossiers par les commissions : du 14 mai 2019 au 21 juin 2019
- Réponse aux candidats : au plus tard le vendredi 21 juin 2019 (vendredi 22 juin en 2018)
- Début de la période normale des inscriptions administratives : à partir du 5 juillet (conduit à viser la date du 3 juillet comme date limite de publication des résultats des L3)
- Fin de la période normale des inscriptions administratives : 19 Juillet 2019 (20 juillet 2018)

La période normale des inscriptions administratives est la période durant laquelle tout étudiant qui a reçu un avis favorable peut faire valoir son droit d'inscription. Au-delà de cette période, ce droit est révolu et les étudiants non-inscrits sont considérés comme démissionnaires, hors dérogations spécifiques, notamment sur critères sociaux. Cela permet aux équipes pédagogiques de commencer le recrutement des candidats en liste complémentaire sur la base d'effectifs stabilisés. Leur place sera offerte aux candidats de la liste complémentaire prévue.

Election des représentants du CROUS

Le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires précise ses différents domaines d'intervention qui visent à favoriser l'amélioration des conditions de vie étudiante et affirme son rôle dans les politiques de vie étudiante [...].
Chaque centre régional est dirigé par un directeur général et administré par un conseil d'administration présidé par le recteur d'académie, chancelier des universités.

La directrice générale du CROUS Poitou-Charentes est chargée de mettre en œuvre la politique définie par le conseil d'administration, présidé par Monsieur Armel de la Bourdonnaye, Recteur de l'académie de Poitiers.

Le conseil d'administration est doté d'un vice-président étudiant depuis 1999. Il est composé de 25 membres titulaires :

- 6 représentants des administrations régionales et départementales ;
- 7 représentants élus des étudiants ;
- 3 représentants des personnels (2 personnels ouvriers et 1 personnel administratif) ;
- 2 présidents ou Directeurs d'Établissements d'Enseignement Supérieur ;
- 1 représentant de la Région Poitou Charentes ;
- 2 personnalités représentant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale désignées par M. Le Recteur ;
- 4 personnalités désignées par M. le Recteur dont deux sur propositions des étudiants.

Le rôle des sept représentants étudiants élus pour 2 ans est avant tout d'être les porte-paroles de la communauté étudiante. Au sein du CROUS, ces étudiants, élus au scrutin proportionnel, participent à l'organisation de l'établissement en siégeant aux séances :

- Du Conseil d'Administration ;
- Des différentes commissions : culturelle, restauration, logement, vie étudiante ;
- Des groupes de travail sur les constructions, l'équipement des résidences, ...

Les représentants étudiants s'investissent avant tout pour que tous les étudiants bénéficient des mêmes prestations quel que soit leur lieu d'études.

Des élections ont lieu tous les 2 ans, elles permettent :

- Pour le CROUS, de mieux associer les étudiants aux prises de décision, de leur permettre d'exercer leur mandat dans de bonnes conditions et de développer leur sens des responsabilités civiques.
- Pour les étudiants, d'être de véritables acteurs de la vie étudiante tant au niveau du logement, des bourses, de la restauration que de la culture, mais aussi de prendre conscience de l'importance de leur rôle de citoyen au-delà de celui de consommateur.

En 2018, les élections du CROUS Poitou-Charentes auront lieu **le mardi 20 novembre 2018**.

JP BIALLEY : pose la question du remboursement de la CVEC pour les étudiants qui s'en sont acquittés alors qu'ils n'étaient pas concernés. Les cas sont nombreux (FC, ERASMUS, etc.).

Ce remboursement n'a pas été prévu, et Virginie Laval ne dispose pas d'informations supplémentaires à ce jour

4) Pour délibération de la CFVU : Mesure d'intégration des étudiants : respect de l'identité de genre

Ce point est reporté à la prochaine CFVU du 13/12/2018

5) Pour délibération de la CFVU : Mesure d'intégration des étudiants : statut Etudiant Parent et CAE

Ce point est reporté à la prochaine CFVU du 13/12/2018

Toutefois, Virginie Laval informe les assesseurs à la pédagogie que cette situation d'Etudiant Parent a été prise en compte et ajouté dans le contrat d'aménagement d'études.

6) Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : capacités d'accueil à l'entrée du premier cycle universitaire (Licence, PACES, DUT) (annexe 6.0)

Virginie Laval rappelle aux élus de la CFVU le contexte réglementaire.

Les capacités d'accueil à l'entrée du premier cycle universitaire sont fixées par les établissements, en lien très étroit avec le recteur. C'est ce dernier, qui, en cas de désaccord, tranche :

Article D612-1-4 du code de l'éducation :

« I.- Les capacités d'accueil des formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, arrêtées chaque année par le recteur d'académie après dialogue avec chaque établissement, sont portées à la connaissance des candidats sur la plateforme Parcoursup.

Ces capacités d'accueil sont actualisées, si nécessaire, au plus tard au terme de la phase principale de la procédure de préinscription.

II.- Pour déterminer chaque année les capacités d'accueil de chaque formation du premier cycle, le recteur d'académie tient compte :

- de l'évolution des projets de formation des candidats, appréciée au regard des vœux d'inscription formulés dans le cadre de la procédure nationale de préinscription les trois années précédentes ;
- du projet de formation et de recherche de l'établissement, tel qu'inscrit dans le projet stratégique validé lors de la contractualisation de l'établissement avec l'Etat, conformément à l'article L. 711-1 du code de l'éducation ;
- des perspectives d'insertion professionnelle des formations dont il a connaissance.

Lorsque l'analyse de ces informations ne conduit pas à un diagnostic partagé entre le recteur et l'établissement concerné, le recteur d'académie tient prioritairement compte de l'évolution des projets de formation exprimés par les candidats constatée les trois années précédentes. »

Virginie Laval propose aux élus de la CFVU de dresser un bilan de la campagne 2018 à l'échelle de l'établissement.

Les formations non sélectives : 4 844 étudiants inscrits pour 6933 places, soit un total de 2 089 places vacantes à l'échelle de l'établissement

Les formations sélectives :

- Licences sélectives : 124 inscrits pour 475 Places.
- DEUST : 25 places 25 inscrits
- DUT : 1086 inscrits pour 1155 Places

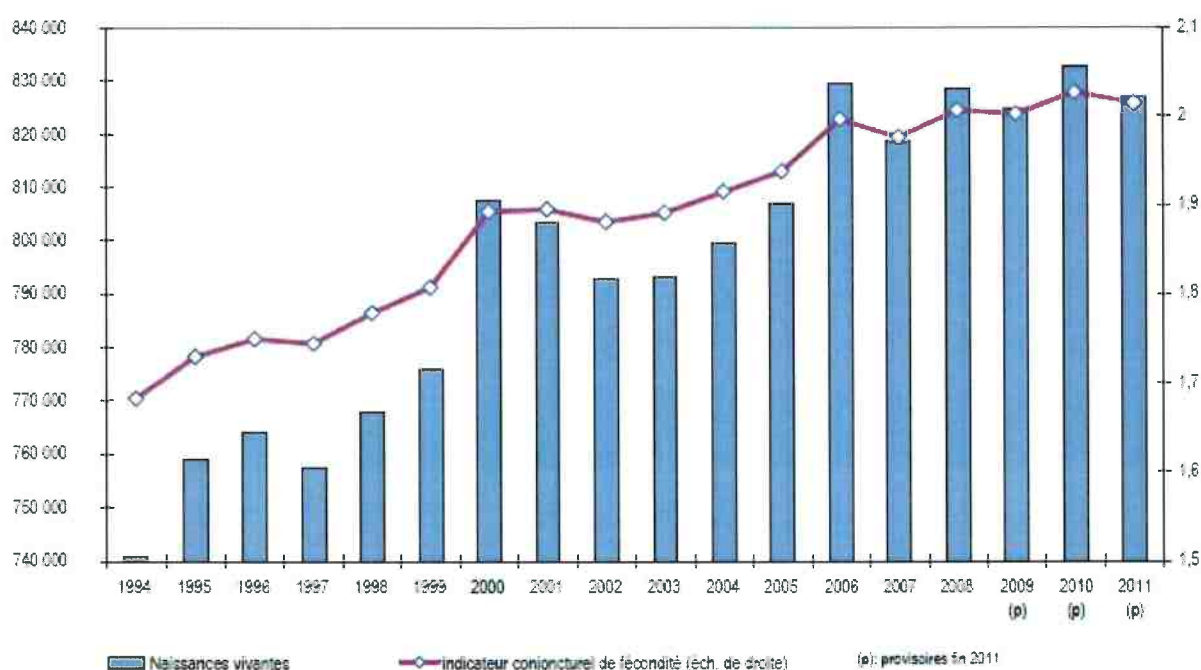
Orientations Générales pour la campagne 2019

Cette présentation repose sur les éléments de discussion avant dialogue avec le rectorat.

L'orientation politique reste la même : accueillir à minima tous les bacheliers de l'académie. Compte tenu du nombre de places vacantes observées lors de la campagne 2018, il est essentiel de veiller aussi à afficher des capacités d'accueil réalistes.

Virginie Laval présente aux élus de la CFVU le document ci-dessous, qui ne montre pas d'évolution entre 2000 et 2001.

Indicateur n° 1 : Nombre de naissances et indice conjoncturel de fécondité



Champ : France entière
Source : INSEE, estimations de population et statistiques de l'état civil

L. BURUCOA : les chiffres sont-ils les même sur l'Académie de Poitiers ? Virginie Laval répond que généralement l'académie suit la tendance nationale.

Evolution des portails

Des modifications en Droit et Sciences Sociales, en Lettres et Langues et en Sciences Humaines et Sociales

Droit et Sciences Sociales

- Suppression du portail Administration Economique et Sociale (AES) / Droit
- Suppression du Portail Droit / Administration Economique et Sociale (AES)

Lettres et langues

- Suppression du Portail LLCER Anglais/ LEA
- Suppression du Portail LLCER Espagnol/ LEA
- Suppression du Portail LEA / LLCER Anglais
- Suppression du Portail LEA / LLCER Espagnol
- Ajout d'un portail LLCER Anglais / LLCER Espagnol
- Ajout d'un portail LLCER Espagnol/ LLCER Anglais

Sciences Humaines et Arts

- Suppression du Portail Histoire de l'Art et Archéologie / Philosophie
- Suppression du Portail Philosophie / Histoire de l'Art et Archéologie
- Suppression du Portail Psychologie / Philosophie
- Suppression du Portail Philosophie / Psychologie

Pour les formations non sélectives

A l'échelle de l'établissement, les capacités d'accueil passent de 6 933 en 2018-2019 à 5 827 en 2019-2020, soit une diminution de 1 106 places.

La capacité d'accueil 2019-2020 permet d'accueillir à minima tous les bacheliers de l'académie puisqu'on observe 983 places en plus par rapport au nombre d'inscrits 2018-2019 : 4 844 étudiants.

A l'échelle des mentions, toutes les mentions affichent une capacité d'accueil toujours supérieure au nombre d'inscrits Parcoursup, sauf en Psychologie : la CAL passe de 660 à 580 pour 606 étudiants inscrits (soit un différentiel de -26 places)

Pour les licences sélectives

Sont concernés les CMI, le parcours renforcé en Mathématiques, le parcours renforcé en Sciences Politiques de la mention Lettres.

A l'échelle de l'établissement, on passe de 475 places à 195 places pour 124 inscrits, soit un différentiel de +71 places. A noter une augmentation de 5 places pour le PR en Sciences Politiques.

Création d'un DEUST sur le site de Poitiers : DEUST Animation et Gestion des activités physiques et sportives ou culturelles (parcours aquatique avec 24 places et parcours activités de plein nature avec 14 places).

Création de 38 places supplémentaires : on passe d'une CAL à 25 à une CAL à 63.

Les CAL pour les 5 DUT de l'IUT d'Angoulême restent quasiment à l'identique de celles de l'an dernier : 274 pour 272 inscrits

DUT Qualité, logistique industrielle et organisation : diminution à 28 au lieu de 30 pour répondre au PPN (programme pédagogique national : TD à 28)

Les propositions CAL pour les DUT de l'IUT 86 (sites de Poitiers, Niort, Châtellerauld) sont en baisse. On passe de 879 à 781, soit une diminution de 98 places. En comparant les capacités d'accueil 2019-2020 au nombre d'inscrits parcoursup (814) on observe finalement un différentiel théorique de - 31 places. Il faut donc relativiser la baisse des CAL à l'IUT 86.

Quelles sont les principales modifications pour les DUT de l'IUT 86.

Fermeture des DUT en Alternance :

- Génie Electrique et Informatique Industrielle (-12 places). En formation initiale, la CAL est à 75 pour 56 inscrits ; ce qui permet d'absorber les effectifs en alternance.
- Génie Mécanique et Productique (-13 places). En formation initiale, la CAL est à 75 pour 74 inscrits
- Génie Thermique et Energie : n'était pas proposé à l'alternance en 2018 (1 année sur 2). En formation initiale, la CAL est à 61 pour 43 inscrits

Sur le site de Poitiers :

- CAL identique pour le DUT Chimie (96) 98 inscrits, pour le DUT Génie Mécanique et Productique (75) 74 inscrits, Génie Thermique et Energie (61) 43 inscrits
- CAL passe de 168 à 140 (fermeture d'un groupe de TD à 28) pour GEA pour un nombre d'inscrits de 161, soit un différentiel théorique de -21 places par rapport au nombre d'inscrits
- CAL augmente de 1 pour le DUT Génie Electrique et Informatique Industrielle : de 74 à 75 pour un effectif de 56 inscrits.

Sur le site de Châtelleraut :

- CAL sont supérieures au nombre d'inscrits sauf pour le DUT Techniques de commercialisation : on passe de 84 à 82 pour 85 inscrits.

Sur le site de Niort :

- CAL passe de 82 à 54 (fermeture d'un groupe de TD à 28) pour GEA pour un nombre d'inscrits de 78, soit un différentiel théorique de -24 places par rapport au nombre d'inscrits
- CAL passe de 74 à 61 pour le DUT Hygiène, Sécurité, Environnement pour 62 inscrits, soit un différentiel de -1.
- CAL pour le DUT Statistique et traitement informatique des données reste à l'identique : 52 pour 55 inscrits.

Ces capacités d'accueil ont fait l'objet d'un dialogue avec le Rectorat. Les résultats du dialogue ont été finalisés ce jour. Le recteur a demandé à l'université de Poitiers de ne pas supprimer les deux groupes de TD de GEA sur le site de Poitiers et sur le site de Niort, compte tenu de la pression sur ces formations et du volume de STMG sur l'académie. Le recteur a demandé également de remonter la capacité d'accueil en Psychologie à 610 et de justifier la suppression du portail Psychologie/philosophie.

Le président de l'université de Poitiers a confirmé son opposition pour la fermeture des deux groupes de TD pour le DUT GEA, et a confirmé le fait que l'UP rétablissait l'ouverture des deux groupes de TD (28 étudiants) : les capacités d'accueil passent donc à Niort de 54 à 82 et à Poitiers de 140 à 168. Quant à la capacité d'accueil en psychologie, l'UP a réaffirmé sa volonté de ramener les capacités d'accueil en psychologie à 580 : en effet, la suppression du portail Psychologie/Philosophie s'explique par le fait que ce portail ne permettait pas une continuité dans le parcours de l'étudiant. Ce portail proposait uniquement aux étudiants de suivre au semestre 1 des enseignements de psychologie et de philosophie sans leur donner la possibilité d'inscrire la philosophie comme un parcours-type de la mention psychologie. Aussi, l'UP souhaite maintenir la capacité d'accueil en psychologie à 580.

Les capacités d'accueil soumises au vote des élus de la CFVU pour avis avant délibération du CA sont **donc celles transmises dans l'annexe 6 déposée sur le bureau virtuel, avec la modification des capacités d'accueil pour le DUT GEA sur les sites de Poitiers (168) et de Niort (82)**

F. DUBASQUE : Pour Psychologie, a-t-on une idée de ceux qui viennent de l'académie et ceux de l'extérieur ? V. Laval rappelle que le taux d'extérieurs était de 1%, ce qui limite le nombre d'étudiants arrivants d'une autre académie.

P. Gautier : regrette que les étudiants subissent les stratégies différenciées des universités de Bordeaux et de Poitiers. Au final, il manque 26 places en psychologie.

V. Laval répond que l'UP joue le jeu et rappelle l'objectif politique d'Y. JEAN : accueillir à minima les lycéens de l'académie. Il n'y a pas d'augmentation démographique attendu. Le différentiel est de 26 places et le nombre de places en psychologie n'a pas été atteint malgré le taux de pression. Le risque est faible.

S. PAVAGEAU : précise que la baisse des CAL en Psychologie va permettre aussi aux étudiants d'étudier dans de meilleures conditions.

S. BELLINI : Combien de redoublants en psychologie ? V. Laval estime à 200 environ le nombre d'étudiants redoublants. Ces redoublants viennent s'ajouter à la capacité d'accueil.

Une autre discussion s'engage sur la réforme de la PACES et les conséquences sur les capacités d'accueil des autres mentions de licence à la rentrée 2020. Les discussions au niveau national sont en cours et les informations sont encore mouvantes. Une réunion sera organisée spécifiquement en interne à l'UP avec la Faculté de Médecine & Pharmacies et les autres composantes, en amont du séminaire national organisé par le Ministère le 10 janvier 2019.

Propositions soumises à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 16/11/2018 :

Pour l'année universitaire 2019-2020, les capacités d'accueil réalistes, hors redoublants, à l'entrée de cycle des
Licence 1,
des DUT 1,
de la PACES,
des DEUST
sont celles définies dans l'annexe ci-jointe

POUR : 14
CONTRE : 15
ABSTENTION : 2

Début de la mesure : 01/09/2019
Fin de la mesure : 31/08/2020

7) Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Les formations sélectives (annexe 7.0)

Les formations sélectives restent quasiment à l'identique par rapport à celles de l'an dernier, à l'exception d'1 formation supplémentaire liées à la création du DEUST Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles

Propositions soumises à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 16/11/2018 :

Pour l'année universitaire 2019-2020, les formations suivantes sont sélectives à l'entrée de cycle :

Tous les DUT 1
Le DEUST métiers de la forme
Le DEUST Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles, parcours Activités aquatiques et Parcours Activités Physiques de pleine nature
Les Cours Masters en Ingénierie (CMI) en Licence (formations en ingénierie)
Le Parcours Renforcé mathématiques en Licence Mathématiques
Le parcours Sciences Politiques de la licence Mention Lettres

POUR : Unanimité des présents

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Début de la mesure : 01/09/2019

Fin de la mesure : 31/08/2020

8) Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Eléments pris en compte pour examen des vœux et constitution des commissions d'examen des vœux (annexe 8.0)

Virginie Laval rappelle que le lycéen a accès sur Parcoursup à des informations lui permettant de mieux connaître le contenu des formations disponibles. Il s'agit en particulier des attendus qui ont fait l'objet d'un cadrage national, et des éléments pris en compte lors de l'examen des vœux.

Comme l'année dernière, l'UP maintient son choix politique de ne pas décliner les attendus nationaux en attendus locaux.

Les éléments pris en compte pour l'examen des candidatures, qui sont une déclinaison des attendus en termes de critères d'examen des dossiers, doivent être formulés de façon précise pour assurer la transparence des décisions comme leur sécurité juridique. Ces critères doivent être cohérents avec les exigences nationales.

La formulation retenue pour affichage sur Parcoursup (hors STAPS, et hors filières sélectives) est la suivante.

En lien avec les attendus nationaux définis pour la Licence mention X, l'évaluation du dossier du candidat et le classement des candidats pourront s'appuyer notamment sur :

- les notes de Première et de Terminale, et les notes obtenues dans l'enseignement supérieur, le cas échéant ;
- les éléments d'appréciation figurant dans la fiche Avenir, pour les lycéens ;
- les projets de formation de l'élève ou de réorientation le cas échéant.

Pour information, la campagne 2019 affichera des « critères généraux d'appréciation des dossiers », et non plus « les éléments pris en compte pour examen des vœux »

Virginie Laval rappelle aux élus de la CFVU que la mise en place de commissions d'examens des vœux est obligatoire pour chaque mention. L'examen et les décisions relatifs à chaque vœu formulé sont confiés à une commission d'examen des vœux. A la suite de cet examen et pour chaque vœu, une décision est rendue par la commission :

- Acceptation du dossier
- Acceptation conditionnée par le suivi de dispositifs d'accompagnement pédagogique adaptés et de parcours personnalisés (décision Oui si)
- refus (formation sélective uniquement)

Tout vœu d'un candidat, auquel une décision positive est donnée, est classé par la formation. Compte tenu des capacités d'accueil de chaque formation, les propositions d'admission et les « en attente de places » sont ensuite automatiquement affichées par la plateforme sur la base de ce classement.

A l'université de Poitiers, la commission d'examen des vœux, propre à chaque mention, est composée d'au moins 3 personnes, dont :

- le porteur de mention ou son représentant,
- le responsable de première année, et
- un collègue désigné par le doyen.

Virginie LAVAL insiste de nouveau sur le fait que à l'université de Poitiers disposent de plusieurs leviers pour atteindre son objectif politique :

- Dans la majorité des licences non sélectives (hors ADS, Droit, Psychologie, STAPS), la capacité d'accueil ne sera pas atteinte. Dans ces filières qui ne sont pas en tension, les commissions d'examens des vœux pour accepter sans condition toutes les candidatures, tous bacs confondus : cela implique que les commissions d'examen des vœux n'auront pas à classer les candidatures pour les formations sans tension, un OUI sera donné à chaque candidat.
- Pour les formations en tension et pour celles qui vont expérimenter le dispositif OUI si à lors de la campagne 2020 un classement relatif des candidatures est obligatoirement effectué : les étudiants recevront une réponse « OUI » ou une réponse « OUI en attente », mais aucun candidat ne recevra de réponse négative. Les services seront attentifs au flux étudiants et joueront sur les données d'appel au fil de l'eau pour que tous les candidats reçoivent le plus rapidement possible une réponse favorable.
- Enfin, virginie Laval rappelle qu'il existe un autre levier pour permettre d'atteindre l'objectif politique de l'UP d'offrir une place à tous les étudiants de l'académie qui le demandent : le % maximum de candidats hors secteurs qui sera déterminé, pour chaque mention, par le Recteur, en concertation avec le Président de l'Université.

Enfin, Virginie Laval informe les élus que l'université de Poitiers va actualiser sur son site toutes les informations utiles concernant Parcoursup : *Tout savoir sur Parcoursup*

Il semblerait que le Ministère ne souhaite plus que le pourcentage de candidats hors secteur puisse être fixé à 1%. L'UP avait utilisé cette stratégie pour les formations clairement en tension afin d'accueillir le plus possible d'étudiants de l'académie. Pour la campagne 2019, un dialogue aura lieu avec le Rectorat sur ce taux de candidats hors secteur, et l'UP rappellera sa stratégie politique, et veillera à l'application d'un taux minimal pour les formations en tension

JP BIELLEY : concernant le pourcentage de boursiers ? V. Laval : le taux de boursier appliqué pour chaque mention correspond au taux réel de boursiers candidatant sur la formation. Lors du dernier dialogue, le rectorat a souhaité appliquer un taux proche de la réalité pour chaque mention.

Propositions soumises à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 16/11/2018 :

1 - Dans le cadre de la procédure nationale de préinscription dans une formation du premier cycle de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2019-2020 :

- Les éléments pris en compte pour l'examen des vœux des candidats sont ceux listés en annexe pour chaque formation (licence, PACES, DUT) ;
- Ils sont affichés publiquement sur la plateforme Parcoursup

POUR : Unanimité des présents

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Début de la mesure : 01/09/2019

Fin de la mesure : 31/08/2020

2- Afin d'examiner les vœux des candidats, une commission d'examen des vœux, propre à chaque mention, est créée. Elle est composée d'au moins 3 personnes, dont

- le porteur de mention ou son représentant,
- le responsable de première année, et
- un collègue désigné par le doyen.

POUR : Unanimité des présents

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Début de la mesure : 01/09/2019

Fin de la mesure : 31/08/2020

9) Pour avis de la CFVU avant avis du CT et délibération du CA : calendrier pédagogique 2019-2020 (annexe 9.0)

Virginie Laval rappelle le circuit de validation par les instances :

Pour avis : CFVU du 8 Novembre 2018 et CT du 9 novembre 2018

Pour délibération : CA du 16 novembre 2018

Le calendrier scolaire 2019-2020 est peu propice, comme l'an dernier, à l'établissement du calendrier universitaire pour une raison essentielle :

- Les vacances de Noël sont positionnées très tardivement en décembre (le vendredi 20 décembre au soir). Elles se poursuivent jusqu'au dimanche 5 janvier, ce qui positionne la rentrée du second semestre le lundi 6 janvier 2019.

Le calendrier a été établi selon les mêmes principes énoncés ci-dessous :

- Avoir un calendrier de 13 semaines d'enseignement à chaque semestre (incluant les évaluations de type contrôle continu).
- Identifier deux périodes dédiées aux examens terminaux pour chacun des semestres (ou poursuite des enseignements pour les formations en mode Contrôle Continu intégral).
- Prise en compte d'un délai entre la première session semestre pair (corrections, gestion des notes, jury, organisation des soutiens...) et la seconde session (semestres impairs et pairs).

Le calendrier proposé cette année permet d'avoir 13 semaines d'enseignements à chaque semestre grâce à l'arrêté Licence du 30 juillet 2018 qui n'impose plus un délai légal de 15 jours entre l'affichage des résultats de la session 1 et la seconde session.

Les principaux éléments constitutifs de ce calendrier sont résumés ci-dessous :

	Périodes	Date	Vacances scolaires/observations
S E M E S T R E 1	Accueil des étudiants	A partir du 2 septembre 2019	
	Cours	Du 9 septembre 2019 au vendredi 13 décembre 2019	13 semaines de cours
	Examen Session 1	Du lundi 16 décembre 2019 au vendredi 20 décembre 2019 Du lundi 6 janvier 2020 au samedi 11 janvier 2020	Positionnés avant et après les vacances de Noël
	Pauses pédagogiques & Vacances	Du lundi 28 octobre 2019 au dimanche 3 Novembre 2019 Du samedi 21 décembre 2019 au dimanche 5 janvier 2020	<u>Vacances de la Toussaint</u> Du samedi 19 octobre au dimanche 3 novembre 2019 <u>Vacances de Noël</u> Du samedi 21 décembre au dimanche 5 janvier 2020
S E M E S T R E 2	Cours	Du lundi 13 janvier au vendredi 17 avril 2020 (12 semaines)	13 semaines de cours
	Examen Session 1	Du lundi 4 mai au samedi 16 mai 2020 inclus	Positionnés après les vacances de Printemps
	Vacances	Du samedi 22 février 2020 au dimanche 1 ^{er} mars 2020	<u>Vacances d'hiver</u> Du samedi 22 février au dimanche 8 mars 2020
		Du samedi 18 avril au dimanche 3 mai 2020	<u>Vacances de printemps</u> Du samedi 18 avril au dimanche 3 mai 2019
Examen Session 2 Du lundi 15 juin au samedi 27 juin 2019 Affichage des résultats de la session 1 au plus tard le vendredi 5 juin Positionner en priorité les licences 3 sur les premiers jours des examens de la session 2 (vendredi 3 juillet, diplomation licence)			

S. BELLINI : y a-t-il des cours la 1ère semaine de septembre ? VL : oui, certaines composantes se saisissent de cette semaine d'accueil pour y positionner des enseignements.

Une discussion s'engage sur la question des examens positionnés avant ou après les vacances. Les discussions mettent en avant des avis partagés au sein de la communauté étudiante : certains souhaiteraient voir positionner les examens avant les vacances, d'autres après les vacances.

Propositions soumises à avis des membres de la CFVU, avant avis du CT du 09/11/2018 et délibération du CA du 16/11/ 2018 :

Le calendrier pédagogique cadre pour l'année universitaire 2019-2020 présenté en annexe est soumis pour avis à la CFVU, pour avis, avant transmission au CT pour avis, et avant transmission au CA pour délibération.

L'année universitaire 2019-2020 se termine le 30/09/2020

POUR : 24

CONTRE : 3

ABSTENTION : 4

Début de la mesure : 01/09/2019

Fin de la mesure : 31/08/2020

10) Questions diverses

Prochaine CFVU le jeudi 13 décembre 2018 à I-Médias – Salle de Conférences

La séance se termine à 17 heures.

La Vice-présidente Formation
Présidente de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire



Virginie LAVAL

La secrétaire de séance

Christine LOUBET